



# Le Groupement d'achat d'énergies

## ÉVOLUE

# POUR ENCORE MIEUX MAÎTRISER VOS FACTURES D'ÉNERGIE

Septembre 2023

Le groupement d'achat d'énergies auquel vous adhérez par l'intermédiaire du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, évolue pour mieux maîtriser vos factures. Désormais, il vous permet d'accéder à de nouvelles formes de contractualisation d'achat et de vente d'énergie.

La mise en place de ce nouveau groupement s'accompagne d'un nouveau calcul de cotisations (voir convention constitutive, article 16 « *frais de fonctionnement* ») pour mieux couvrir les coûts de fonctionnement (solutions juridiques et informatiques, personnel dédié, ...).

En Côte-d'Or, les communes de moins de 2000 habitants sont toujours exonérées de cotisation.



Si vous souhaitez encore profiter des bénéfices du groupement, il faut obligatoirement **ACCEPTER** la nouvelle convention constitutive par délibération.

## Quelles étapes ?

### 1 Dès que possible, et au plus tard le 31 octobre 2023, j'informe le SICECO

Je me connecte à l'application de management des achats groupés d'énergies « *e-Mage* » sur le module « *Adhésion* » : <https://deepki-ready.deepki.com>

Vous avez perdu votre mot de passe ? Cliquez sur « mot de passe oublié ». Un mail vous sera transmis instantanément à votre adresse mail (attention, vérifiez vos spams).

Je dépose **obligatoirement** via l'application « *e-Mage* » (voir guide détaillé d'utilisation du module « *Adhésion* ») :

- Le mandat autorisant le SICECO à collecter les données des sites identifiés et le SIEEEN (coordonnateur du groupement) à demander au gestionnaire de réseau les données de consommation
- La fiche de collecte de données impérativement au format excel

**Rappel** : tous les contrats sont concernés sans seuil de consommation

### 2 Avant le 17 novembre 2023

Lors de mon assemblée délibérante, je prends une délibération qui approuve la nouvelle convention constitutive du groupement régional Bourgogne-Franche-Comté et j'adopte cette convention constitutive en la signant.

Je dépose **obligatoirement** via l'application « *e-Mage* » la délibération accompagnée de son annexe et la convention constitutive signées.

**Plus d'informations sur [www.siceco.fr](http://www.siceco.fr)**

**MON CONTACT SICECO - TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR**

Christelle Gautheron - achats-energie@siceco.fr - 03 80 50 85 02

Le service public des énergies en Côte-d'Or

